Louviers, le 5 février 2025

**N/RÉF :** RJ : AUBERGE DU VIEUX PUITS – 13775

C « Exploitation»

SC « Article L.622-13 »

**Affaire suivie par :** Geoffroy MALANDAIN, geoffroy.malandain@fhbx.eu

NL/GM/OP

**AUBERGE DU VIEUX PUITS**

15 avenue Alexandre Dumas

76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE

A l’attention de Monsieur Amir VAN ROOIJEN

**Par courriel**

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, double de la lettre du 29 janvier 2025 reçue en mon Etude le 3 février 2025 de la société **CHR NUMERIQUE** qui m’interroge en application des dispositions de l’article L.622-13 du code de commerce pour connaître mes intentions quant à la poursuite ou non du contrat.

Je vous remercie de m’indiquer expressément si ce contrat est nécessaire à la poursuite de l’activité ou s’il convient de le résilier.

Je vous remercie également de bien vouloir m’indiquer si vous acquiescez à la revendication du matériel objet dudit contrat par la société CHR NUMERIQUE au moyen du coupon-réponse joint.

Dans l’hypothèse d’une poursuite du contrat, je vous remercie de m’adresser les prévisions de trésorerie actualisées justifiant la capacité de la société à honorer les prochaines échéances.

Dans l’hypothèse d’une résiliation du contrat, vous voudrez bien vous mettre en rapport avec le cocontractant pour restituer le cas échéant le matériel objet du contrat tout en tenant informé le commissaire de justice.

Votre réponse devra me parvenir **au plus tard le 24 février 2025** afin de me permettre de répondre au cocontractant dans les délais légaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nathalie LEBOUCHER

 

**RJ : AUBERGE DU VIEUX PUITS**

**Article L.622-13 du code de commerce**

**Cocontractant : CHR NUMERIQUE**

**COUPON REPONSE**

**CONTRAT EPACKPRO - DEMANDE DE POURSUITE OU NON :**

[ ]  Contrat à poursuivre  [ ]  Contrat à résilier

[ ]  Demande délai complémentaire pour prendre position [ ]  1 mois

 [ ]  2 mois

**ACQUIESCEMENT OU NON A LA DEMANDE DE REVENDICATION :**

[ ]  Je reconnais que la société CHR NUMERIQUE est propriétaire du matériel et acquiesce à la revendication du matériel

[ ]  Je n’acquiesce pas à la revendication du matériel pour la raison suivante :

**Précisions sur l’échéance en cas de poursuite :**

**Montant de l’échéance : …………………………………… €**

**[ ]  payable mensuellement [ ]  payable trimestriellement**

**Durée du contrat :**

**Début : ……………………………………………… Fin : …………………………….**

Date Signature et cachet de l’entreprise